

**DEMANDE DE TRANSFERT ENTRANT
vers l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne
Année universitaire 2020/2021**

Information : Le programme pédagogique en vigueur en 2019/20 est actuellement en cours d'évaluation et de modification. Une nouvelle maquette pédagogique sera probablement mise en œuvre à la rentrée 2020/21. Tant que cette maquette n'est pas validée et accréditée par les instances nationales et ministérielles, l'ENSASE n'est pas autorisée à communiquer sur celle-ci. Le principe de 4 ateliers de Master sera cependant maintenu.

Cette demande est à déposer dans votre école d'origine pour avis et doit être retournée à l'ENSASE **avant le 18 mai 2020**, date butoir de réception des dossiers, tout dossier réceptionné au-delà de cette date ne sera pas examiné (ou cachet de la poste ultérieur). **Tout dossier incomplet ou reçu hors-délai ne sera pas examiné.**

Les dossiers de candidature sont à transmettre par fichier informatique type wetransfer ou file sender à morgane.bediee@st-etienne.archi.fr

Les dossiers peuvent directement être transmis par l'étudiant mais la demande de l'étudiant doit être absolument validée par son établissement d'origine.

École d'origine :

Nom : Prénom :

Date de naissance : INE :

Adresse :

.....

N° portable : Mail :

Année de 1^{ère} inscription dans une école d'architecture :

A ce jour, nombre d'inscriptions en Licence : Nombre d'inscriptions en Master :

Nombre de crédits (ECTS) obtenus en Licence :

Nombre de crédits (ECTS) obtenus en Master :

Cycle et année d'études en 2019/2020 :

